

ARRETE N° 2025-07-A341
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au titre de l'année 2025

Le Président de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 26 novembre 2020, relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu les lignes directrices de gestion établies par le Président, après avis du comité technique en date du 12 mars 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2025 créant et supprimant les postes dans le cadre du tableau des avancements de grade au titre de l'année 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LOUVET Solenne	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
VILLIEN Marie	Rédacteur

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GIRARDOT Charlotte	Animateur

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Rang
HUARD Johann	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1
HÉRIN Céline	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2
LAUDE Véronique	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3
DUTERTRE Stéphanie	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	4

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	1	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	1	3

Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Rang
FOURMONT-HAMELIN Benjamin	Adjoint territorial d'animation	1
ALLEGRE Marie-Laure	Adjoint territorial d'animation	2
LEVILLAIN Dimitri	Adjoint territorial d'animation	3
QUAILLET Charlene	Adjoint territorial d'animation	4
PELE Laura	Adjoint territorial d'animation	5

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	2	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
5	2	3

ARTICLE 2

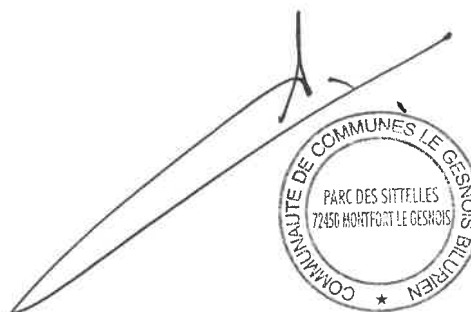
Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Montfort Le Gesnois, le 24 juillet 2025,

Le Vice Président, Martial LATIMIER



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the following text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GESNOIS BILLIEN' around the top edge, 'PARC DES SITTÈLLES' in the center, and '72450 MONTFORT LE GESNOIS' around the bottom edge. A small star is located at the bottom center of the stamp.

Publié le 25/07/2025